

### Décision n° 76/2014 portant délégation de signature

La directrice générale de l'Etablissement public d'insertion de la défense,

Vu le code de la défense, notamment l'article R. 3414-18 ;

Vu le décret du Président de la République en date du 13 octobre 2014 portant nomination de la directrice générale de l'Etablissement public d'insertion de la défense ;

Vu la décision n° 8/2013 du 2 avril 2013 portant nomination d'un directeur du siège de l'établissement public d'insertion de la défense;

Vu la décision n° 44/2014 du 25 juillet 2014 portant attributions et organisation de la direction du parcours pédagogique et de l'insertion,

Décide :

**Art. 1<sup>er</sup>** - Délégation est donnée à M<sup>me</sup> Raphaëlle Epstein-Richard, directrice du parcours pédagogique et de l'insertion, à l'effet de signer, au nom de la directrice générale, tous actes, décisions et pièces de correspondance, dans la limite de ses attributions, et à l'exception :

- Des textes normatifs internes à l'établissement ;
- Des réponses aux recours des volontaires ;
- Des demandes d'admission à titre exceptionnel ;
- Des tableaux mensuels de paiement des allocations des volontaires ;
- Des engagements de dépense d'un montant supérieur à 4 000 € HT, ou à 50 000 € HT s'ils découlent d'un marché, et du visa « service fait » sur les factures y afférentes.

**Art. 2** - En cas d'absence ou d'empêchement de M<sup>me</sup> Raphaëlle Epstein-Richard, délégation est donnée à M<sup>me</sup> Florence Collin-Compas, cheffe du service « Accompagnement du parcours » à l'effet de signer au nom de la directrice générale, tous actes, décisions et pièces de correspondance, dans les conditions prévues à l'article 1<sup>er</sup>.

**Art. 3** - Le secrétaire général est chargé de l'application de la présente décision qui sera publiée sur le site internet de l'établissement.



NATHALIE HANET